



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1685^e SÉANCE : 16 JANVIER 1973

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1685)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama :	
Lettre, en date du 9 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Panama (S/10858) . . .	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 16 janvier 1973, à 15 heures.

Président : M. Chaidir ANWAR SANI (Indonésie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1685)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama :
Lettre, en date du 9 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Panama (S/10858).

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama :

Lettre, en date du 9 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Panama (S/10858)

1. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour la première fois cette année. Il n'est donc pas inutile de nous arrêter sur quelques-uns des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies pendant l'année écoulée. Nous commencerons par évoquer la vingt-septième session de l'Assemblée générale, qui vient de se terminer. Elle s'est déroulée dans un climat de détente internationale, résultat des efforts inlassables déployés par les pays de la communauté socialiste et par tous les pays épris de paix.

2. Il n'est pas exagéré de dire que l'Organisation a, au cours de cette vingt-septième session, apporté une utile contribution à la tendance générale à la détente. L'atmosphère sereine et laborieuse de la session, l'esprit constructif et l'attitude réaliste de la majorité des délégations dans l'appréciation des grands problèmes internationaux ont permis à l'Assemblée générale de prendre une série de

mesures importantes visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, à empêcher le recours à la force dans les relations entre Etats, à interdire à jamais l'utilisation des armes nucléaires, à développer la coopération entre les peuples. La grande majorité des délégations qui ont pris part à la discussion générale ont salué la diminution de la tension dans le monde et ont résolument exigé la liquidation des foyers d'incendie que sont le Viet-Nam et le Moyen-Orient.

3. La principale décision de la vingt-septième session, qui aura une signification politique durable, est la Déclaration, adoptée sur la proposition de l'URSS, elle-même soutenue par l'écrasante majorité des pays socialistes et des Etats du tiers monde, sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*]. L'Assemblée a recommandé dans cette résolution au Conseil de sécurité, principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prendre au plus vite des mesures appropriées en vue de donner plein effet à cette déclaration, de façon que ses dispositions deviennent une norme de la vie internationale et des relations entre Etats. Il importe que le Conseil s'occupe de cette question le plus tôt possible.

4. Cette décision de l'Assemblée répond aux intérêts fondamentaux de tous les peuples et de tous les Etats, grands et petits. Elle correspond aux nécessités vitales que sont le maintien de la paix et la protection de l'humanité contre la menace d'une guerre nucléaire, et elle apparaît comme une importante contribution de l'Organisation au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les peuples de la terre en ont assez de la tension créée par les instigateurs, aujourd'hui disparus, de la guerre froide et par leurs successeurs, anciens ou actuels, toujours prêts à résoudre les problèmes internationaux dans une "position de force".

5. La résolution de l'Assemblée générale sur la Conférence mondiale du désarmement [*2930 (XXVII)*] a constitué un nouveau pas constructif dans la lutte pour le désarmement et la limitation de la course aux armements. Pour que cette résolution soit adoptée, il a fallu surmonter la résistance acharnée de ceux qui, ne voulant pas du désarmement, utilisent des prétextes aussi divers que spécieux pour favoriser la poursuite de la course aux armements. Cette résolution marque le début des préparatifs concrets de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement.

6. Les partisans du désarmement ont réussi à remporter la victoire : par 105 voix, l'Assemblée générale s'est prononcée en faveur de la Conférence du désarmement. Mais les opposants à cette conférence, dont certains, sous la pression du tiers monde, avaient été obligés de voter pour cette résolution, continuent de lutter en sous-main contre la préparation et la convocation de la Conférence. Ayant subi une défaite écrasante à l'Assemblée, ils essaient maintenant d'entraver le début des travaux du Comité spécial créé par l'Assemblée pour étudier en détail les propositions des gouvernements concernant la convocation de la Conférence et préparer un rapport sur cette question pour la vingt-huitième session. Nous espérons fermement qu'à l'ONU les forces du désarmement et de la paix vaincront celles de la course aux armements et des préparatifs de guerre et que triomphera la juste cause de la préparation et de la convocation de la Conférence.

7. A ce propos, la délégation soviétique tient à se reporter au récent communiqué franco-soviétique publié à l'issue de la visite en URSS de M. Pompidou, président de la République française, et de ses entretiens avec M. Leonide Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique. Ces entretiens ont porté en particulier sur les affaires européennes et les autres grands problèmes internationaux. On peut lire dans le communiqué commun, à propos de la situation en Europe, que "l'Union soviétique et la France continueront de contribuer activement à la poursuite et au développement de la politique de détente en Europe et dans le monde entier". En ce qui concerne le désarmement et la Conférence du désarmement, le communiqué déclare :

"Les participants à la rencontre restent persuadés qu'afin de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, but ultime de toute entreprise de désarmement, il est nécessaire d'entreprendre par priorité l'étude du désarmement nucléaire. L'URSS et la France estiment souhaitable que les puissances directement concernées puissent se concerter à ce sujet. Les deux pays se sont déjà prononcés en faveur de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Ils expriment l'espoir que pourront être prochainement réalisées les conditions nécessaires à son succès.

"Réaffirmant leur confiance dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, l'Union soviétique et la France soulignent l'importance qu'elles attachent à l'Organisation et à son action en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales."

8. L'Assemblée générale s'est beaucoup préoccupée de la situation au Moyen-Orient, qui continue de présenter un danger pour la paix. Il s'agit là d'une grave question de politique internationale dont le Conseil de sécurité est directement saisi. Dans la résolution de l'Assemblée relative à cette question [2949 (XXVII)], Israël s'est vu de nouveau condamner comme agresseur par la communauté internationale. L'interdiction d'acquiescer des territoires par la force, principe devenu une règle du droit international, a été réaffirmée. L'Assemblée s'est de nouveau prononcée pour le retrait inconditionnel des forces israéliennes des territoires

arabes occupés. On ne peut que regretter que deux membres permanents du Conseil de sécurité se soient abstenus lors du vote de cette résolution, si importante par le soutien qu'elle apporte aux pays arabes victimes de l'agression israélienne. Nul doute que l'agresseur se soit réjoui de ces abstentions.

9. En liaison encore avec la question du Moyen-Orient, il convient de rappeler au Conseil la position de l'URSS et de la France sur cette question, position énoncée comme suit dans le communiqué franco-soviétique que je viens de citer :

"L'URSS et la France expriment leur profonde préoccupation devant la persistance d'une situation dangereuse au Moyen-Orient. Elles déclarent à nouveau que la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 [242 (1967)] doit être appliquée. Elles sont favorables à ce que, conformément à cette résolution, M. Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, qui demeure chargé par le Conseil de sécurité de contribuer à ce règlement, poursuive sa mission en vue d'instaurer une paix juste et durable, prévoyant l'évacuation des troupes israéliennes de tous les territoires occupés et la reconnaissance par tous les pays intéressés de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Etats dans cette région, ainsi que le respect des droits et des intérêts de tous les peuples de cette région, y compris du peuple arabe palestinien."

10. L'Assemblée a pris des décisions importantes concernant la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Pour la première fois, elle a officiellement reconnu que les mouvements de libération nationale sont les représentants authentiques des aspirations des peuples en lutte pour leur liberté et leur indépendance, et elle a affirmé que les peuples coloniaux menaient un juste combat pour leur libération. Nous félicitons nos amis africains du succès qu'ils ont remporté lors de l'examen par l'Assemblée des problèmes de la décolonisation du continent africain. Nous sommes pleinement fondés à appeler la vingt-septième session de l'Assemblée générale "l'Assemblée de l'Afrique, du non-recours à la force, de l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, l'Assemblée de la paix et du désarmement".

11. L'Assemblée a étudié et a adopté une série de décisions relatives à la situation économique mondiale, au commerce international, au développement, à l'aide aux pays en développement ainsi qu'à la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

12. Enfin, l'Assemblée a fait un nouveau pas important dans l'application d'un des principes de la Charte, celui de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Après plus de vingt ans, l'ONU a mis fin à sa politique de discrimination à l'égard de la République démocratique allemande. Celle-ci a acquis le statut d'observateur permanent auprès de l'ONU, où elle a été élue membre de certains organes. Cela permet d'espérer que, dans un avenir proche, les deux Etats allemands — la République démocratique

allemande et la République fédérale d'Allemagne — seront admis comme Membres de l'Organisation.

13. La délégation soviétique est convaincue que ces décisions fondamentales de la vingt-septième session de l'Assemblée générale peuvent, à condition que tous les Etats Membres les observent scrupuleusement, aider à renforcer la paix et la sécurité, à résoudre les problèmes du désarmement et de la non-utilisation des armes nucléaires, à développer l'amitié et la coopération entre les peuples.

14. On ne peut que regretter que la presse du pays où nous nous trouvons ait gardé le silence sur ces résultats positifs, utiles au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

15. Veuillez accepter, monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation soviétique pour l'élection de votre pays au Conseil de sécurité et pour votre accession au poste de président du Conseil pour le mois de janvier. Permettez-nous de vous souhaiter le succès dans l'accomplissement de votre tâche qui, pour être un honneur, n'en est pas moins difficile, et de vous assurer que la délégation soviétique est prête à collaborer avec vous. Votre activité féconde à l'ONU au poste de représentant permanent de l'Indonésie et l'habileté dont vous avez fait preuve lors des consultations avec les membres du Conseil attestent que vous êtes un diplomate compétent et expérimenté. Permettez-nous de vous exprimer notre certitude que, sous votre direction avisée, le Conseil parviendra à des résultats féconds et que ses travaux prendront un heureux départ en cette nouvelle année 1973.

16. La délégation soviétique désire également exprimer sa reconnaissance et ses plus sincères félicitations à M. Sen, représentant permanent de l'Inde auprès de l'ONU, président du Conseil de sécurité en décembre dernier, qui a dans ce poste fait beaucoup pour que les travaux du Conseil soient fructueux.

17. Il m'est aussi particulièrement agréable de féliciter, au nom de la délégation soviétique, les délégations des quatre autres nouveaux membres — l'Australie, l'Autriche, le Kenya et le Pérou — pour leur élection au Conseil, de souhaiter la bienvenue à leurs représentants au Conseil et de formuler l'espoir que notre collaboration féconde aidera à renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que les délégations des cinq nouveaux membres du Conseil apporteront à ses travaux une précieuse contribution. Nous avons déjà eu l'occasion de les féliciter lors d'une séance l'année dernière, mais c'était en leur absence; nous l'avons fait plus récemment cette année à la mission soviétique. C'est bien volontiers que nous le faisons à nouveau aujourd'hui.

18. La délégation soviétique exprime également sa reconnaissance aux délégations des cinq membres — l'Argentine, la Belgique, l'Italie, le Japon et la Somalie — dont le mandat a pris fin et avec qui nous avons collaboré au Conseil dans un climat de sincérité.

19. Passant maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil, la délégation soviétique aimerait formuler les considérations suivantes.

20. Nous avons écouté avec une grande attention l'intervention, aussi circonstanciée qu'intéressante, de notre éminent collègue au Conseil, M. Boyd, représentant permanent du Panama à l'ONU, sur la proposition de son gouvernement visant à ce que le Conseil se réunisse hors du Siège, dans la ville de Panama.

21. L'Union soviétique se prononce, comme elle l'a toujours fait, pour une intensification des travaux du Conseil, de façon à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales et à résoudre les problèmes capitaux qui se posent aujourd'hui.

22. L'Union soviétique a été l'un des premiers pays à se déclarer en faveur de réunions du Conseil hors du Siège de l'Organisation, conformément au paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte. Nous estimons que de telles réunions sont de nature à faciliter la solution des problèmes qui se posent dans telle ou telle région et qui risquent d'alourdir les relations entre les Etats de la région en question. Comme on l'a déjà dit ici, la tenue de ces réunions est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur provisoire du Conseil.

23. L'Union soviétique a, en son temps, soutenu activement la proposition des Etats membres africains visant à ce que le Conseil tînt une série de réunions en Afrique en janvier et février de l'an passé.

24. Les réunions que le Conseil a tenues en Afrique ont convaincu de l'utilité des réunions hors du Siège. Au cours de ces réunions, le Conseil a examiné les problèmes particulièrement critiques qui se posent en Afrique et qui touchent à la liquidation du colonialisme et du néo-colonialisme et à la lutte contre le racisme et l'*apartheid*, ces fléaux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du continent africain.

25. Lorsque s'est posée la question de réunions du Conseil en Afrique, certaines délégations ont exprimé force doutes et même des inquiétudes quant aux difficultés de tenir des réunions du Conseil hors de New York. Le succès et la fécondité des réunions du Conseil à Addis-Abeba ont dispersé ces doutes et ces inquiétudes.

26. Le soutien apporté par la totalité des pays d'Amérique latine à la proposition du Panama lors de son examen aujourd'hui confirme que cet usage est reconnu et soutenu par un large éventail d'Etats Membres de l'ONU. De plus, il atteste que les pays du continent latino-américain sont convaincus qu'il est utile et même nécessaire que le Conseil de sécurité se réunisse dans cette région.

27. La délégation soviétique connaît et comprend les raisons qui ont amené le Gouvernement panaméen à proposer au Conseil de sécurité de se réunir à Panama. Lors des consultations qui ont eu lieu la semaine dernière, nous

avons donné notre appui à une réunion du Conseil à Panama du 15 au 21 mars.

28. De l'avis de la délégation soviétique, le Conseil aura la possibilité en se réunissant en Amérique latine de prendre mieux connaissance des problèmes qui agitent les peuples de ce continent. Nous avons écouté avec plaisir la communication de notre éminent collègue, M. Boyd, représentant du Panama, qui nous a fait savoir que les ministres des affaires étrangères de nombreux pays latino-américains s'étaient déclarés prêts à prendre une part active aux travaux de ces réunions et à exprimer leurs vues sur les moyens de résoudre les problèmes de l'Amérique latine avec le souci de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

29. La délégation soviétique partage donc l'opinion d'autres membres du Conseil sur cette question et appuie la proposition tendant à approuver en principe l'invitation du Gouvernement panaméen à tenir une série de réunions à Panama du 15 au 21 mars et à transmettre cette invitation au Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, afin qu'il en étudie tous les aspects concrets et qu'il présente au Conseil un rapport et des recommandations.

30. Cette procédure serait conforme au précédent constitué par la préparation des réunions du Conseil en Afrique en janvier et février de l'an dernier. On sait que le Conseil, lors de sa séance du 11 janvier 1972 [1625^{ème} séance], a d'abord donné son accord de principe à ce que le Conseil tînt une série de réunions en Afrique, comme le demandaient les pays africains. Il a ensuite constitué le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, puis il a transmis au Comité la proposition des pays africains afin qu'il en étudie tous les aspects concrets. Lors de la même séance, il avait été unanimement entendu que les principes appliqués pour la réunion du Conseil en Afrique pourraient l'être dans toute situation analogue. Cela a été en particulier souligné dans la conclusion de M. Farah, représentant de la Somalie, alors président du Conseil de sécurité, qui a ainsi résumé la décision du Conseil. Comme les membres du Conseil n'ont alors formulé aucune objection ni remarque, ce résumé constituait bien la décision unanime du Conseil.

31. Permettez-nous de vous assurer, monsieur le Président, que la délégation soviétique est prête à collaborer de façon constructive avec les autres délégations au Comité du Conseil pour étudier dans tous ses détails la proposition du Gouvernement panaméen et préparer un rapport et des propositions concrètes au Conseil.

32. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique pour les paroles aimables qu'il a prononcées en souhaitant à ma délégation la bienvenue au Conseil de sécurité.

33. **M. BUSH** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, monsieur le Président, permettez-moi de joindre mes paroles de bienvenue à celles que de nombreuses autres délégations vous ont déjà adressées en

vos qualité de président du Conseil et qu'elles ont adressées à votre délégation et aux autres délégations qui sont ici pour la première fois.

34. L'année dernière, lorsque nous avons discuté la question de tenir des réunions du Conseil en Afrique [1624^{ème} séance], ma délégation avait énuméré certains facteurs que les membres du Conseil devraient examiner de très près en discutant la question d'organiser occasionnellement des réunions du Conseil hors du Siège. La plupart des membres du Conseil seront d'accord pour dire que lorsqu'on examine ces facteurs de près l'invitation que nous discutons maintenant n'est pas tout à fait analogue à celle de l'année dernière, qui ne constitue pas un précédent.

35. Tout d'abord, comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité doit pouvoir se réunir à n'importe quel moment sur des questions urgentes concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque nous nous sommes réunis à Addis-Abeba l'année dernière, nous avons examiné des points d'un intérêt permanent et inscrits à l'ordre du jour du Conseil — des points sur lesquels, en fait, le Conseil passe une grande partie de son temps. C'étaient des points qui revêtaient un certain caractère d'urgence. Ma délégation ne sache pas qu'il existe des points analogues en ce qui concerne l'Amérique latine et dont le Conseil serait saisi, des questions qui justifieraient une réunion hors du Siège, la Charte prévoyant que de telles réunions peuvent avoir lieu en des endroits que le Conseil juge "les plus propres à faciliter sa tâche". Il n'y a certainement aucune question nécessitant un examen urgent puisque nous sommes invités deux mois à l'avance.

36. Quel est donc le but de cette réunion à Panama, réunion dont l'ambassadeur Boyd et moi-même avons discuté longuement ? Normalement, dans nos procédures, un ou plusieurs Membres de l'Organisation des Nations Unies ou le Secrétaire général demandent une réunion du Conseil pour discuter un problème urgent et permanent, un différend, une situation donnée. Nous ne décidons pas de convoquer une séance pour décider ensuite de ce dont nous allons parler — une sorte de séance à la recherche de son ordre du jour. Ce serait mettre la charrue avant les bœufs.

37. Etant donné qu'il n'y a pas de questions liées à l'Amérique latine qui soient à l'heure actuelle soumises au Conseil, la tenue de cette réunion pourrait sembler être un caprice et fondée davantage sur des intérêts particuliers et sur des considérations individuelles que sur l'intérêt des travaux du Conseil. L'ordre du jour serait forcément vague, général et artificiel. La Charte n'a pas prévu que le Conseil se transforme en une version mineure de l'Assemblée générale. De plus, il ne serait probablement pas possible de restreindre les discussions du Conseil à des généralités. Des questions particulières seront presque sûrement soulevées, et le résultat direct sera une stimulation artificielle des débats sur des sujets qui ne réclament pas l'examen du Conseil à l'heure actuelle.

38. Ni un échange de vues sur des généralités ni un débat inutile sur des questions de détail ne seront à l'avantage du prestige et du statut du Conseil, ou même en faveur du

prestige et du statut de l'Organisation proprement dite. L'invitation adressée au Conseil par le Ministre panaméen des relations extérieures exprime le désir de la tenue d'une réunion du Conseil à Panama qui "contribuera positivement à la recherche de solutions aux problèmes de l'Amérique latine" [S/10858]. Pour qu'une contribution positive puisse être apportée et pour le bon fonctionnement du Conseil, il importe que la réunion ne soit pas conçue comme un moyen de faire pression sur des questions bilatérales dont le Conseil n'est pas saisi. S'il y a des questions bilatérales, le meilleur moyen et la façon traditionnelle de procéder consisteraient en des négociations bilatérales et, par la suite s'il en était besoin, d'avoir recours au système régional existant en utilisant les instruments de ce système et en s'inspirant du Chapitre VIII et des articles pertinents de la Charte. L'ambassadeur Boyd a soulevé une question de ce genre lorsqu'il a parlé du canal de Panama, dont le statut fait l'objet de négociations bilatérales. Compte tenu de l'histoire de la région et de la question, nous n'acceptons pas, naturellement, l'assertion selon laquelle la Zone du canal constitue une enclave coloniale.

39. Les membres du Conseil se rappelleront que l'on avait exprimé antérieurement quelque inquiétude au sujet de la tenue de réunions là où l'opinion publique pouvait affecter les travaux du Conseil. Dans ce cas, il est déjà évident que la possibilité de ces réunions encourage une campagne de propagande au Panama, ce qui ne conduira pas à l'atmosphère nécessaire aux réunions du Conseil et ne sera pas utile pour l'avenir des négociations bilatérales. Il y a une pléthore de questions bilatérales graves dans le monde et aucun d'entre nous ne désire encourager les parties intéressées à penser qu'elles peuvent inviter le Conseil à siéger sur leur territoire non dans l'intérêt de l'ONU en général mais dans leur intérêt propre sur des problèmes spécifiques.

40. La réunion d'Addis-Abeba a eu lieu à la suite d'une invitation de l'Organisation de l'unité africaine, qui a été acceptée solennellement par l'Assemblée générale dans sa résolution 2863 (XXVI) invitant le Conseil de sécurité à examiner la possibilité de tenir une réunion en Afrique. Mais, dans le cas présent, nous sommes saisis d'une invitation émanant d'un seul pays, qui est membre du Conseil. Ma délégation se demande si un membre quelconque du Conseil de sécurité, ou en fait un Membre quelconque de l'Organisation des Nations Unies, devrait être encouragé à espérer que le Conseil siègera dans sa capitale simplement en l'invitant à le faire peut-être à cause de la circonstance fortuite que ce pays assumera la présidence du Conseil au cours d'un mois donné. Tout ce qui pourrait encourager la possibilité d'une réunion de ce genre affecterait en fait le concept de réunions occasionnelles hors du Siège, idée que nous avons appuyée. En d'autres termes, il est possible que l'on puisse dans l'avenir soutenir la thèse d'une réunion hors du Siège, mais une réunion du Conseil à Panama dans les circonstances que j'ai définies risquerait de discréditer l'idée même d'une réunion de ce genre dans l'avenir.

41. Enfin, nous ne devrions pas oublier que des questions pratiques se posent, comme certains l'ont d'ailleurs relevé aujourd'hui ici, lorsqu'il s'agit de réunions hors du Siège —

notamment les finances et les problèmes de communications.

42. En ce qui concerne les finances, nous disposons fort heureusement de l'exemple récent d'Addis-Abeba, qui peut nous permettre d'évaluer ainsi le coût d'une autre réunion. A cet égard, je me rappelle les paroles de notre collègue l'ambassadeur Baroody lors du débat sur la réunion en Afrique l'an dernier. Il a dit :

"une réunion du Conseil hors de New York, que ce soit en Afrique ou ailleurs, ne devrait pas constituer un précédent à moins que le pays ou le groupe de pays qui insiste pour la tenue de cette réunion ne soit prêt à payer la note dans sa totalité". [1625^{ème} séance, par. 74.]

Cela serait conforme à la pratique de l'ONU selon laquelle le pays hôte paie la différence entre le coût d'une réunion ou d'une conférence dans ce pays et le coût au Siège.

43. Il ne faut pas minimiser non plus l'importance des communications. L'an dernier, en discutant la question du lieu de la réunion en Afrique, le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil a attiré notre attention sur l'importance pour tous les Membres de l'ONU d'avoir immédiatement accès au Conseil à tout moment, sur la nécessité d'obtenir des communications rapides disponibles à tout moment et sur la possibilité d'événements imprévus qui pourraient obliger le Conseil à revenir d'urgence au Siège. Etant donné que 11 des 15 membres du Conseil n'ont pas de mission diplomatique au Panama, nous devons nous demander si des communications rapidement improvisées suffiraient pour faire face à une crise imprévue.

44. Nous pensons que les membres du Conseil feraient bien de réfléchir sérieusement aux réserves que je viens d'exposer et aux conséquences de l'exemple que nous pourrions établir pour l'avenir si nous acceptons cette invitation. Les Etats-Unis sont heureux d'entretenir des relations étroites, cordiales et historiques avec le Panama. Les considérations que nous venons d'exposer ne sont pas dirigées contre ce gouvernement ami. En fait, il n'est pas facile d'exprimer nos réserves en raison de nos relations historiques avec le Panama. Notre but est plutôt d'empêcher d'affaiblir encore l'Organisation des Nations Unies à un moment où nous devrions concentrer nos efforts sur la possibilité de la renforcer. Tel devrait être notre but, et je voudrais demander à tous les membres assis autour de cette table de réfléchir à cette question lorsque nous la discuterons au cours des importantes réunions du Comité qui suivront.

45. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Etats-Unis pour les paroles de bienvenue qu'il a adressées aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, y compris mon pays. Je crois que c'est la dernière fois que nous aurons parmi nous l'ambassadeur Bush, et j'aimerais saisir cette occasion pour dire que, personnellement, je regrette profondément de ne plus avoir l'opportunité de travailler avec lui au Conseil. Je pense que le Conseil regrettera également de voir cesser sa contribution à ses travaux, et je suis certain de parler au nom des

membres du Conseil en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions dans la vie politique de son pays.

46. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un double plaisir de vous accueillir, vous et votre délégation, en tant que l'un des cinq nouveaux membres du Conseil et de vous féliciter d'assumer le poste important de président du Conseil pour le mois de janvier. Les relations d'amitié traditionnelles entre nos deux pays et gouvernements, renforcées par leur dévouement et leur coopération au progrès du mouvement des non-alignés, auquel ils appartiennent depuis ses débuts, et l'étroite coopération et la compréhension qui ont toujours existé entre nos deux délégations à l'ONU sont une raison supplémentaire de nous sentir satisfaits. Le rôle important et significatif que votre pays continue de jouer dans les affaires mondiales et en Asie s'exprime dans la perspective très large que vous avez personnellement donnée à nos travaux à l'ONU. Ce n'est pas souvent qu'un nouveau membre est immédiatement chargé, dès le début, des responsabilités de la présidence, presque sans avoir eu le temps d'en prendre la mesure; mais l'énergie, le talent et la rapidité dont vous avez fait preuve en commençant à vous acquitter de vos tâches ne font que confirmer le fait que nous sommes en de bonnes mains. Ma délégation vous promet sa pleine coopération.

47. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs et aux délégations de l'Australie, de l'Autriche, du Kenya et du Pérou en tant que nouveaux membres du Conseil. Nous nous félicitons d'avance de pouvoir travailler avec eux. D'une façon générale, nous entretenons de bonnes et amicales relations avec chacun d'entre eux et avec leurs pays respectifs, comme d'ailleurs ici au sein de l'Organisation. Au cours de la dernière réunion du Conseil, nous avons eu l'occasion d'exprimer nos sentiments lors du départ, à la fin de l'an dernier, de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie du Japon et de la Somalie.

48. Bien que, de toute évidence, nous n'ayons jamais de raison de dire au revoir aux délégations permanentes, nous devons tout de même envisager la chose lorsque des représentants permanents, nos collègues, nous quittent personnellement. La délégation yougoslave ainsi que moi-même avons été attristés par les paroles que vous venez de prononcer, monsieur le Président, à savoir que c'est la dernière séance du Conseil de sécurité à laquelle participe le représentant permanent des Etats-Unis, notre cher ami George Bush. Son dévouement personnel à la cause de l'Organisation ainsi qu'aux travaux du Conseil a constitué la pierre angulaire de nos efforts communs. Son charme personnel et sa bonne humeur nous ont maintes fois ravis et nous ont tous beaucoup aidés. Nous avons toujours apprécié de travailler en collaboration avec l'ambassadeur Bush, représentant compétent et brillant d'un pays avec lequel le mien a toujours eu par tradition de bonnes et amicales relations — relations parfois mises à l'épreuve dans les moments les plus difficiles de l'histoire moderne. En même temps, nous sommes heureux de féliciter George Bush pour le poste important et si lourd de responsabilités qu'il va assumer dans la vie politique de son pays, mais il ne

fait pas de doute qu'il nous manquera. Certes, je dois dire d'avance que nous serons très heureux d'entretenir la même coopération et des relations étroites avec son successeur lorsqu'il sera parmi nous.

49. En inscrivant à l'ordre du jour actuel l'invitation du Gouvernement de la République du Panama adressée au Conseil de sécurité pour que celui-ci se réunisse dans la ville de Panama au mois de mars de cette année, nous répondons encore une fois à une importante initiative visant à voir le Conseil se prévaloir de la prérogative que lui donne le paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte, selon lequel "le Conseil de sécurité peut tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche".

50. Lors des consultations que nous avons eues avec vous, monsieur le Président, nous avons déjà indiqué que nous appuyions sans réserve et fermement la tenue d'une série de réunions du Conseil à Panama et que nous acceptions l'invitation du Gouvernement panaméen. Je voudrais maintenant expliquer brièvement certaines des raisons qui ont motivé l'attitude positive de ma délégation sur cette question et pour lesquelles nous avons prié le Conseil d'accepter à l'unanimité d'aller au Panama, comme nous l'avons prié l'an dernier de répondre à l'unanimité à la demande des Etats africains.

51. Premièrement, le succès, l'importance, le travail réalisé et les résultats de nos réunions historiques d'Addis-Abeba seraient en eux-mêmes suffisants pour justifier, en fait, qu'une attention similaire soit accordée aux problèmes de paix, de coopération et de sécurité internationales qui se posent dans une autre grande région d'un autre grand continent — problèmes qui tous affectent le monde dans son ensemble.

52. Il n'y a nul besoin aujourd'hui de prouver en détail ce que les réunions du Conseil à Addis-Abeba ont accompli et ce qu'elles ont signifié pour l'Afrique, pour l'Organisation des Nations Unies, pour le Conseil de sécurité et pour l'ensemble de la communauté internationale. Avant que nous nous lancions dans cette action primordiale, quelques doutes avaient été exprimés quant à la sagesse, aux possibilités, aux moyens disponibles et à la capacité qu'avaient tous les intéressés d'en faire une entreprise positive et utile. Mais, avec la contribution si importante du pays hôte et d'autres Etats africains, nous sommes tous ensemble parvenus à une réussite éclatante.

53. Les réunions du Conseil de sécurité en Afrique ont en fait ouvert un nouveau chapitre dans ses travaux et ont constitué une utilisation efficace des possibilités que lui fournit la Charte. Il est en outre nécessaire que le Conseil applique à nouveau et développe cette nouvelle pratique si utile, surtout à un moment où il est largement reconnu que la paix générale ne peut vraiment reposer sur des guerres locales et des crises régionales non réglées, que toutes les régions peuvent également affecter les tendances générales à la paix et à la sécurité internationales et en être affectées — tout cela dans un monde qui est devenu indivisible, avec des pays, des régions et des continents ayant la même impor-

tance en tant qu'éléments de la structure universelle de coopération internationale.

54. Deuxièmement, le Gouvernement panaméen nous a invités à nous réunir dans sa capitale du 15 au 21 mars pour examiner un ordre du jour dont le thème général permet de nous engager dans un débat très utile et d'adopter des décisions pertinentes sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales en Amérique latine. Dans la lettre adressée par le Ministre panaméen des relations extérieures, M. Juan Antonio Tack, le Gouvernement panaméen espère qu'une telle réunion

"contribuera positivement à la recherche de solutions aux problèmes de l'Amérique latine qui soient liées au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de la coopération internationale".
[Voir S/10858.]

55. Il est particulièrement significatif que le groupe latino-américain de l'ONU ait unanimement exprimé sa sympathie et sa solidarité vis-à-vis de la décision du Gouvernement panaméen. L'appui très large que cette initiative a recueilli parmi les membres du Conseil indique que nous sommes tous conscients de l'importance urgente et de l'attention immédiate qu'il faut accorder aux souhaits et aux besoins d'une vaste région du monde, d'un groupe important d'Etats souverains dont le rôle et la contribution à l'ONU, depuis ses débuts, ont été remarquables et dont les contributions collectives et individuelles aux affaires d'une communauté internationale en progression ont été admirées par tous.

56. On a dit à juste titre lors des consultations que les problèmes de l'Amérique latine relatifs au maintien et au développement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales ont été quelque peu négligés ici dans un passé récent. C'est là, par conséquent, une raison supplémentaire pour que nous abordions ces problèmes d'une façon plus orientée et plus concentrée. En allant au Panama, le Conseil prouvera ainsi une fois de plus qu'il comprend que la paix est indivisible.

57. On a dit que bien que nos réunions africaines aient constitué une réalisation précieuse elles n'étaient pas nécessairement un précédent pour d'autres situations. Certains disent que les problèmes qui se posent dans les deux régions ne sont pas semblables et que certains des problèmes africains inscrits à l'ordre du jour revêtaient et revêtent un caractère d'urgence. Mais, ici, nous devons ajouter que nous avons été très impressionnés par la déclaration du représentant du Panama, mon bon ami, M. Boyd, lorsqu'il a dit qu'en se préoccupant des problèmes pertinents de son pays et de ceux de l'Amérique latine on se livrerait à un exercice dans le domaine de la diplomatie dite préventive dont le monde a tellement besoin. Nous ne devons pas attendre de voir un problème se transformer en une crise et une crise se transformer en un conflit armé pour nous en préoccuper. Très souvent, l'absence d'escalade aujourd'hui ne signifie pas que la situation n'empirera pas demain. Nous savons tous quels sont les problèmes qui se posent dans cette région. Cela devrait ressortir plus claire-

ment encore à la suite de nos travaux au sein du Comité du Conseil pour les réunions hors siège et ailleurs qui précéderont la réunion du Conseil. Nous nous sommes félicités de l'esprit de ceux qui ont dit que nous n'allions pas au Panama pour marquer des points ou pour nous engager dans des joutes oratoires propres à attiser les conflits, mais pour essayer de persuader, pour désamorcer si possible les conflits éventuels, pour montrer notre préoccupation, pour suggérer des principes, des voies et des moyens à des solutions, pour attirer l'attention de la communauté internationale sur ce qui a été fait et sur ce qui doit être fait pour répondre aux demandes justifiées des peuples et à leurs droits légitimes.

58. Troisièmement, la Yougoslavie — pour qui, comme pour de nombreux autres pays, l'intérêt général de l'Organisation a toujours été au centre de sa politique étrangère — est particulièrement reconnaissante au Panama et à tous les pays d'Amérique latine qui, en invitant le Conseil à les aider à traiter des grands problèmes qui les concernent, eux et le monde entier, ont montré leur confiance constante dans l'ONU, dans le Conseil de sécurité et dans leur rôle et leurs possibilités. Cela est particulièrement précieux au moment où nous entendons de divers côtés, si souvent et avec tant d'insistance, des lamentations à propos de la prétendue diminution du prestige et de l'estime dont jouissent l'Organisation et le Conseil. L'année dernière, les pays africains et, cette année, les pays d'Amérique latine ont marqué leur désaccord sur ce point en demandant au Conseil de venir les aider à propos de certains des problèmes les plus épineux auxquels ils ont à faire face.

59. Pour conclure, permettez-moi de dire simplement que ma délégation est très reconnaissante au Gouvernement panaméen non seulement de nous inviter et de nous offrir une bonne occasion d'accomplir nos devoirs et nos tâches avec imagination, mais encore de nous proposer de faire tout ce qu'il peut, et d'une façon très généreuse, afin de créer les meilleures conditions physiques et logistiques possibles pour nos travaux à Panama et afin de réduire le coût pour l'Organisation en offrant de subvenir à une partie importante des dépenses.

60. Conjointement avec toutes les autres, ma délégation fera si besoin est des observations détaillées sur les dispositions et autres questions connexes au sein du Comité et par la suite.

61. Quant au libellé exact de l'ordre du jour pour la réunion à Panama et les autres questions politiques fondamentales, nous nous félicitons de l'esprit de souplesse dont ont fait preuve de nombreux membres ici présents. Nous sommes certains que nous pourrions trouver ensemble des solutions à ces questions également sans affaiblir notre objectif principal dans cette action importante : la promotion des intérêts légitimes des peuples d'Amérique latine relatifs à la paix, à la sécurité et à la coopération dans cette région et dans le monde.

62. Pour toutes ces raisons, ma délégation appuiera la décision de principe du Conseil de tenir une série de

réunions à Panama, comme l'a proposé le Gouvernement panaméen.

63. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie tout particulièrement pour les paroles très chaleureuses qu'il a adressées à moi-même et aux nouveaux membres du Conseil, groupe auquel appartient également l'Indonésie.

64. **M. SEN (Inde)** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est la première réunion du Conseil en 1973 et je voudrais vous présenter, à vous et à tous les membres du Conseil, au Secrétaire général et à ses collaborateurs de tous rangs et de tous âges, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et pour les travaux du Conseil. Des rapports étroits et amicaux lient l'Indonésie à l'Inde. Ma délégation vous tient personnellement en grande estime. Nous vous félicitons chaleureusement pour votre présidence du Conseil durant le mois de janvier et nous pouvons vous assurer de notre plus entière coopération. Nous souhaitons également la bienvenue à votre délégation au Conseil, ainsi qu'aux délégations australienne, autrichienne, kenyenne et péruvienne. Nous entretenons des relations étroites et cordiales avec tous ces pays et nous attendons également l'occasion de coopérer avec eux, de toutes les manières possibles, aux travaux du Conseil, comme d'ailleurs où que ce soit. Nous sommes certains qu'ils seront les dignes successeurs de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie, auxquels nous avons eu le douloureux privilège de dire au revoir il y a quelques semaines.

65. Enfin, j'ai été très profondément touché par les compliments personnels qui m'ont été adressés par vous, monsieur le Président, et par d'autres, en tant que président du Conseil pour le mois de décembre. Si ces échanges de compliments ont leur valeur, nous ne saurions oublier dans ce contexte qu'entre le moment où nous nous sommes réunis pour la dernière fois et maintenant une grande calamité naturelle a affecté un petit pays de la région dont nous parlons aujourd'hui, et j'aimerais exprimer nos très sincères condoléances au peuple et au Gouvernement nicaraguayens pour les souffrances qu'ils ont endurées.

66. C'est un plaisir de nous remettre au travail après une période assez calme d'environ un mois. Nous devons maintenant en venir à la question dont nous nous occupons, qui est la proposition du Gouvernement panaméen de tenir une réunion du Conseil à Panama en mars. Nous avons écouté avec la plus grande attention les déclarations faites par le représentant du Panama [1684^{ème} séance] et les commentaires faits à ce propos par de précédents orateurs. La proposition de tenir des séances du Conseil à Panama du 15 au 21 mars n'est pas une proposition nouvelle ni soudaine. La délégation panaméenne en a discuté tant officiellement qu'officieusement, notamment à diverses occasions au cours de ces derniers mois. Nous avons donc eu un délai suffisant pour examiner la question de principe. Maintenant, dans sa déclaration, le représentant du Panama a essayé d'indiquer clairement les objectifs de sa proposition, l'attitude des pays de la région à l'égard de celle-ci, la mise à notre disposition à Panama des services techniques

qui seraient nécessaires pour une réunion du Conseil hors siège, ainsi que les incidences financières.

67. Nous accueillons avec plaisir cette offre du Gouvernement panaméen et nous comptons sur une organisation très satisfaisante de nos séances dans sa capitale. Notre propre attitude à l'égard de cette proposition a été fondée, après une réflexion approfondie, sur plusieurs considérations. Premièrement, cette proposition a reçu l'appui unanime du groupe latino-américain. Cet appui signifie que la proposition panaméenne reflète les vœux et aspirations de tous les pays d'une région importante. Nous pensons qu'il est nécessaire et souhaitable pour le Conseil — comme il l'a été l'année dernière lorsque nous nous sommes réunis à Addis-Abeba — de répondre d'une manière positive et rapide aux souhaits unanimes d'un large et important groupe de l'Organisation des Nations Unies. En dépit des réserves formulées par certaines délégations à propos des raisons pratiques et de leur interprétation de certaines dispositions de la Charte, nous pensons que c'est là la considération la plus importante, et nous sommes heureux de constater que même ceux ou certains de ceux qui ont formulé des réserves légitimes, si j'ose dire, ont accepté le solide argument selon lequel tous les pays d'Amérique latine désirent tenir une réunion à Panama.

68. Deuxièmement, nous avons constaté que le thème suggéré pour l'ordre du jour de la réunion proposée a été rédigé en termes généraux, mais importants cependant. En outre, la délégation panaméenne a fait preuve d'une attitude souple à l'égard de sa rédaction définitive. Nous estimons que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement de la coopération internationale dans une région quelconque sont des questions légitimes qui doivent intéresser le Conseil. Bien peu mettront en doute le fait que, dans le contexte de l'Amérique latine, une capitale latino-américaine sur laquelle on s'est mis d'accord est un lieu propre à de telles discussions, que nous espérons fécondes. Bien entendu, il appartient au Conseil de discuter en détail de l'ordre du jour qu'il devra examiner.

69. Troisièmement, nous pensons que, bien qu'il ne soit pas toujours souhaitable de trop mettre l'accent sur la régionalisation du monde, nous devons également tenir compte du fait que différentes régions ont à faire face à des problèmes qui leur sont propres. Pour le Conseil, examiner ces problèmes dans leur ensemble, dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale, est une fin utile qui doit être poursuivie. Ici encore, nous ne saurions ignorer les résultats fructueux obtenus par le Conseil au cours de la réunion qu'il a tenue en Ethiopie l'année passée dans ses efforts en vue de rechercher des solutions à certains problèmes africains spécifiques, mais peut-être, d'une manière plus importante, en rapprochant des peuples d'Afrique l'Organisation des Nations Unies et tout ce qu'elle représente. C'est là, comme je l'ai déjà dit, un résultat très important. A cet égard, nous avons constaté notamment, d'après la déclaration faite par le représentant du Panama, que l'une de ses intentions est de discuter des problèmes de l'Amérique latine dans son ensemble.

70. On nous critique souvent, nous qui travaillons à l'Organisation des Nations Unies, en disant que nous vivons dans une tour d'ivoire, à l'abri du tumulte quotidien des différents pays. Ne vaudrait-il pas mieux, pour notre propre édification, aller dans d'autres pays, voir comment les gens y vivent, comprendre leurs sentiments, nous rendre compte de quelle façon ils envisagent nos propres problèmes, pour revenir ensuite, plus sages et mieux à même de résoudre les difficultés qui se posent au Conseil ? Je crois que c'est là l'une des importantes leçons que tous les membres du Conseil ont apprises à Addis-Abeba, et j'attends avec impatience que cette leçon se répète lorsque nous irons à Panama.

71. Enfin, en ce qui concerne la procédure de mise en œuvre de la proposition dont nous sommes saisis, des travaux préparatoires ont heureusement déjà été faits. Nous ne devrions avoir aucune difficulté à procéder comme nous l'avons fait en février dernier. Les incidences financières de ce déplacement pour l'ONU ont certes leur importance par les temps qui courent. Là encore, nous pourrions nous baser sur ce qui a été fait l'an dernier, et, d'ailleurs, le Gouvernement panaméen s'en est déjà inspiré puisqu'il a généreusement offert une contribution financière.

72. Cela étant, ma délégation appuiera la proposition du Panama tendant à tenir une série de réunions du Conseil de sécurité dans la ville de Panama. Par ailleurs, nous n'oublions nullement qu'il faudra régler à l'avance d'importants détails de fond et de procédure si nous voulons que ces réunions soient un succès. Bien entendu, le Comité du Conseil pour les réunions hors siège est tout indiqué pour examiner de tels détails. Il suffirait pour l'instant que le Conseil décide en principe d'appuyer la demande du Panama et renvoie la question au Comité pour plus ample informé, en lui demandant également de faire rapport au Conseil dans un délai approprié. Bien entendu, d'autres points qui ne sont pas encore très précis seront examinés au cours des délibérations du Comité, et le Comité fera des recommandations fermes. Le Conseil pourra donc prendre toutes les décisions nécessaires lorsqu'il sera saisi du rapport du Comité.

73. Pour conclure, je dirai que ma délégation, si elle se prononce en faveur d'une réunion du Conseil à Panama, ne songe à aucune question en particulier en tant que point unique ou essentiel de notre ordre du jour. Notre appui tend essentiellement à démontrer que nous portons intérêt à la région dans son ensemble et désirons voir respecter les aspirations des peuples qui l'habitent et favoriser la coopération, la paix et la sécurité de ces Etats pour le grand bien de tous.

74. Je ne terminerai pas sans adresser quelques mots personnels à l'ambassadeur Bush, que nous ne reverrons peut-être plus au Conseil. Je lui ai déjà officiellement rendu hommage à notre dernière réunion, mais je tiens à ajouter que, pour ma part, je regrette infiniment de le voir partir. Il a été un excellent ami, il était de bonne compagnie et une source constante d'inspiration pour beaucoup d'entre nous, et il nous manquera. Nous serons heureux de continuer de coopérer avec la délégation des Etats-Unis lorsque son successeur en aura pris la tête.

75. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des chaleureuses paroles de bienvenue qu'il m'a adressées.

76. **M. ODERO-JOWI** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se réjouit de pouvoir participer, en tant que membre pour la première fois depuis l'accession de mon pays à l'indépendance, aux délibérations du Conseil de sécurité en cette première réunion de 1973. Nous remercions les membres du groupe africain d'avoir appuyé à l'unanimité notre candidature au Conseil. Nous remercions également toutes les autres délégations dont l'appui a permis à mon pays de devenir membre de cet organe si important. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que ma délégation fera tout son possible, de concert avec tous les autres membres du Conseil, pour que ce dernier puisse s'acquitter de sa responsabilité primordiale, qui est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je vous exprime aussi la reconnaissance de ma délégation, à vous et à tous les autres membres qui nous ont souhaité la bienvenue en tant que nouveau membre du Conseil.

77. Passant maintenant à la question en discussion, à savoir la demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama, je tiens à dire que ma délégation appuie sans réserve cette proposition, présentée si éloquemment ce matin par le représentant du Panama. Nos deux continents ont sans nul doute de nombreux problèmes communs et nos deux pays ont les rapports les plus heureux; aussi est-ce sans la moindre hésitation que nous accordons notre appui fraternel à la proposition de tenir une réunion du Conseil à Panama dans le courant de l'année.

78. Outre ce sentiment de solidarité, notre appui se fonde cependant sur certains principes et considérations fondamentaux. Le paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies stipule que "le Conseil de sécurité peut tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche". En l'occurrence, le critère est donc la question de savoir si une telle décision faciliterait les travaux du Conseil. L'an dernier, le Conseil a décidé, sur l'invitation de l'Organisation de l'unité africaine, de tenir certaines séances en Afrique pour s'occuper de problèmes africains. Le succès de cette réunion du Conseil, tenue à Addis-Abeba, a pleinement justifié cette décision et, de l'avis de ma délégation, a montré qu'il fallait envisager de temps à autre de se réunir hors du Siège lorsque la nature des problèmes en question le justifiait. Nul ne contestera que les questions évoquées ce matin par le représentant du Panama s'appliquent au continent latino-américain, même si certaines d'entre elles ne lui sont pas particulières.

79. En tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales" en vue d'assurer le règlement pacifique des différends, la prise de mesures efficaces dans le cas de menaces à la paix, de ruptures de la paix et d'actes d'agression, ainsi que l'harmonisation des mesures prises sur le plan régional pour garantir le règlement pacifique des différends, le Conseil est tenu non

seulement d'assurer une présence et une influence à l'échelon global dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, mais aussi d'étendre et d'affirmer systématiquement cette présence. De ce fait, le Conseil est tenu d'être prêt à traiter de toutes les questions et situations qui peuvent constituer des menaces à la paix, et cela de la façon la plus efficace, la plus équitable et la plus opportune. Il en découle que, en pareil cas, le Conseil doit s'engager pleinement.

80. De l'avis de ma délégation, la présence du Conseil dans la ville de Panama aidera grandement le Conseil à apprécier pleinement les problèmes de l'Amérique latine. Nous croyons également que le fait que le Conseil soit absent du Siège ne diminuera en rien sa capacité de traiter de toute situation imprévue et d'assurer des décisions rapides et efficaces qui lui permettront de faire face à sa responsabilité principale, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu des moyens modernes de communication, le Conseil peut fonctionner sans interruption et sera, en fait, en mesure de le faire, comme l'exige la Charte, qu'il se trouve au Siège ou à Panama.

81. Enfin, ma délégation est entièrement d'accord sur le fait que la procédure qui a été suivie lorsque le Conseil a décidé de tenir une réunion en Afrique devrait être suivie également dans le cas actuel.

82. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier ainsi qu'à l'occasion de l'entrée de votre pays au Conseil. En raison des relations anciennes, intimes et amicales qui existent entre nos deux peuples et nos deux pays, en raison également du rôle que votre grand pays a joué et continue de jouer en tant qu'initiateur des principes de non-alignement et de coexistence pacifique auxquels nous croyons fortement, je suis heureux de vous assurer que ma délégation coopérera pleinement et avec plaisir avec vous et votre délégation. Par votre intermédiaire, je voudrais également souhaiter la plus chaleureuse bienvenue aux délégations australienne, autrichienne, kényenne et péruvienne — qui en même temps que votre délégation sont venues se joindre au Conseil — et leur adresser nos meilleurs vœux.

83. Pour ce qui est des membres sortants, ma délégation se souvient avec plaisir de la coopération et de l'amitié dont elle a fait l'expérience avec les délégations argentine, belge, italienne, japonaise et somalienne. Nous nous rappelons avec une grande admiration et avec appréciation le rôle actif et dynamique de l'ambassadeur Ortiz de Rozas et de la délégation argentine et la sympathie qu'ils ont manifestée à l'égard des problèmes africains au Conseil. Nous ne doutons pas non plus que les délégations panaméenne et péruvienne, en tant que représentantes de l'Amérique latine, continueront à faire preuve du même intérêt et du même appui qu'elles ont montrés jusqu'à présent à l'égard des questions africaines.

84. A propos du deuxième point de notre ordre du jour de ce matin [1684^{ème} séance], je tiens à remercier chacun

des membres du Conseil de la confiance qu'ils ont manifestée à ma délégation en approuvant sa nomination en tant que membre du Groupe des Trois pour la Namibie établi par le Conseil.

85. Ma délégation a examiné la demande du Panama concernant la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans la ville de Panama, demande contenue dans le document S/10858, qui a été unanimement appuyée par les délégations des pays d'Amérique latine dans le document S/10859 et qui a été expliquée plus à fond aujourd'hui par l'ambassadeur Boyd [*ibid.*], représentant permanent du Panama. Je suis heureux de pouvoir dire d'emblée que ma délégation accueille favorablement la proposition du Panama et appuie la tenue de réunions du Conseil dans la ville de Panama entre le 15 et le 21 mars.

86. Nous pensons que l'expérience acquise grâce à la tenue des réunions du Conseil à Addis-Abeba au début de l'année dernière et le succès de ces réunions contribueront à la réussite des réunions à Panama. Le Conseil aura l'occasion d'acquérir sur place une connaissance et donc une meilleure compréhension des aspirations et des problèmes de l'Amérique latine, comme cela a été le cas en Afrique en ce qui concerne les problèmes de ce continent.

87. L'ordre du jour, relatif au renforcement de la paix et de la sécurité ainsi que de la coopération internationales en Amérique latine, est en relation étroite avec les problèmes de la paix et de la sécurité en Afrique et ailleurs, et les réunions de Panama aideront le Conseil à acquérir une vue plus large et une meilleure compréhension des problèmes qu'il a la responsabilité de résoudre.

88. Tout en respectant les arguments avancés contre la tenue de réunions du Conseil hors du Siège, nous ne pouvons ignorer le fait que, de temps à autre, le Conseil devrait rencontrer les peuples du monde et leur faire connaître son travail et sa façon de travailler. Ce genre d'activité est heureusement facilité par la fréquence et la rapidité des communications entre le Siège et les capitales du monde. Compte tenu de ces conditions favorables et du fait que la situation dans le monde change rapidement, il serait dommage que le Conseil demeure indifférent et détaché des peuples du monde dont il doit garantir la paix et la sécurité.

89. Dans ce cas particulier, nous sommes encouragés par le fait que les pays latino-américains eux-mêmes accueillent favorablement l'idée de réunir le Conseil dans la ville de Panama; nous sommes encouragés aussi par les assurances que nous a données le représentant du Panama lui-même que tous les services, la sécurité et une contribution financière appréciable seront assurés par son gouvernement en vue du succès des réunions.

90. Ma délégation est d'accord avec la délégation panaméenne, après les assurances données, sur le fait que le Conseil peut suivre la même procédure que dans le cas des réunions en Afrique, à savoir accepter en principe l'invitation et autoriser le Comité du Conseil pour les réunions

hors siège à faire rapport à la fin de la semaine prochaine sur l'étude qu'il en aura faite.

91. Enfin, et sur la base des arguments qui précèdent, je voudrais réaffirmer l'appui de ma délégation à la demande du Panama de tenir des réunions du Conseil de sécurité en mars prochain dans la ville de Panama.

92. Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots à propos du départ de l'ambassadeur Bush des Etats-Unis, dont la mission va bientôt prendre fin. Je dois dire qu'il s'est acquis, grâce à son esprit amical et à sa façon franche et ouverte de traiter chacun d'entre nous, notre estime et notre amitié. Malgré des divergences de vues, l'ambassadeur Bush a su maintenir toujours des relations amicales avec chacun. Sur le plan personnel, je dirai qu'il nous manquera beaucoup; ma délégation tient cependant à lui adresser ses meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

93. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant du Soudan des aimables paroles qu'il a adressées à moi-même et à ma délégation.

94. Je voudrais maintenant prendre la parole en tant que représentant de l'INDONESIE.

95. Je n'estime pas nécessaire de répéter les vues qui ont déjà été exprimées par la grande majorité des membres, qui ont favorablement répondu à la proposition du Gouvernement panaméen de tenir des réunions du Conseil de sécurité dans la ville de Panama. Pour beaucoup des mêmes raisons qui ont été données par les partisans de la proposition du Panama, je suis heureux de dire que mon gouvernement appuie avec reconnaissance l'aimable invitation adressée au Conseil par le Gouvernement panaméen de se réunir dans sa capitale du 15 au 21 mars 1973.

96. Ma délégation partage également l'opinion que la procédure qui a été suivie lors des préparatifs des réunions du Conseil en Afrique devrait être appliquée et que la question devrait être renvoyée au Comité du Conseil pour les réunions hors siège du Conseil pour un examen plus approfondi. Le Comité devra soumettre ses conclusions et recommandations au Conseil.

97. En tant que **PRESIDENT**, je dirai que puisque aucun autre membre du Conseil ne semble vouloir prendre la parole à l'étape actuelle de nos travaux, il semble que nous soyons parvenus à la fin de notre discussion. Je vais donc résumer les résultats de nos consultations et de la discussion que nous venons d'avoir, afin que nous puissions parvenir aux décisions découlant des mesures prises jusqu'à maintenant.

98. Le Conseil de sécurité a examiné la proposition faite par le Ministre panaméen des relations extérieures dans sa lettre du 9 janvier 1973 [S/10858] en vue de la tenue d'une réunion du Conseil à Panama du 15 au 21 mars 1973 pour examiner un ordre du jour dont le thème général a été suggéré dans sa lettre. D'après mes consultations avec les membres du Conseil et d'après les déclarations qui viennent d'être faites, il me semble que les membres du Conseil sont

prêts à accepter la proposition du Panama. Il semble, en outre, que les membres sont convenus de suivre la même procédure que celle qui a été suivie l'année dernière pour préparer la réunion du Conseil en Afrique et sont d'accord pour que le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, créé le 11 janvier 1972, soit convoqué de nouveau et prié d'examiner tous les aspects des besoins du Conseil pour donner suite à son accord de se réunir à Panama. Le Comité serait comme auparavant prié de faire des recommandations sur les aspects techniques, administratifs, financiers, juridiques, politiques et autres de la question, y compris l'élaboration précise d'un ordre du jour concerté aux fins de nos discussions.

99. Si aucun membre du Conseil ne désire faire des observations sur les deux propositions que je viens de présenter et en l'absence d'opposition, je considérerai que le Conseil accepte les deux aspects — à savoir qu'il accepte en principe l'invitation de tenir une réunion à Panama du 15 au 21 mars 1973 et que le Comité sera prié d'examiner tous les aspects des arrangements nécessaires. J'ajouterai que le Comité devrait être prié de terminer ses travaux et de faire rapport au Conseil à la fin de la semaine prochaine au plus tard.

Il en est ainsi décidé.

100. **M. BOYD** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*): En ce qui concerne l'invitation du Panama, ma délégation est tellement satisfaite des déclarations affirmatives faites par les représentants du Pérou, de la France, de la Guinée, de la Chine, de l'Autriche, de l'Union soviétique, de la Yougoslavie, de l'Inde, du Kenya, du Soudan et de l'Indonésie que nous préférierions répondre à un moment plus approprié aux idées exprimées par le représentant des Etats-Unis.

101. Vous avez fait, monsieur le Président, une synthèse très claire et exacte du consensus auquel nous sommes parvenus au cours de nos délibérations d'aujourd'hui, par lequel le Conseil a décidé d'accéder en principe à la demande du Gouvernement panaméen, appuyée à l'unanimité par le groupe latino-américain, de tenir une réunion à Panama du 15 au 21 mars 1973. Au nom du Gouvernement et du peuple panaméens, je vous remercie très sincèrement, ainsi que les membres du Conseil et les pays frères latino-américains, de la décision prise aujourd'hui et de l'appui généreux qui nous a été apporté.

102. Mon pays collaborera étroitement avec le Comité du Conseil pour les réunions hors siège et avec le Secrétariat dans toutes les questions techniques, administratives, financières, juridiques, politiques et autres afin que la réunion du Conseil à Panama constitue un événement historique et une contribution positive au renforcement de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à la promotion de la coopération internationale aux niveaux mondial, régional, sous-régional et bilatéral, conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies.

103. **M. BUSH** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*): J'hésite, à cette heure tardive, à ajouter une note

personnelle à ces délibérations solennelles, mais j'ai appris que, alors que j'étais appelé en dehors de la salle, plusieurs représentants ont fait des remarques très généreuses à mon égard et à propos des fonctions que j'ai assumées à l'Organisation des Nations Unies. Je me rappelle aussi qu'aux réunions précédentes d'autres que je n'ai pas eu l'occasion de remercier ont exprimé les mêmes sentiments. Je tiens donc à remercier les membres actuels du Conseil et ses anciens membres et à dire à chacun d'eux que lorsque je retournerai dans le monde politique des Etats-Unis j'évoquerai avec plaisir les échanges de vues que nous avons eus

au Conseil et que je penserai avec amitié et reconnaissance à chacun des membres du Conseil. Je voudrais, en conclusion, remercier mes collègues de l'attention chaleureuse qu'ils m'ont témoignée au cours des deux dernières années.

104. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de ses paroles d'adieu. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La séance est levée à 17 heures

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
